



Adam Baske

Le système de numéros OMI d'identification des navires

Qu'est-ce que le numéro OMI ?

L'Organisation maritime internationale (OMI) a mis en place un système de numéros d'identification des navires en 1987 dans le but de prévenir la fraude maritime et d'améliorer la sécurité des navires marchands. Reconnu par les organisations régionales de gestion des pêches et la plupart des gouvernements, il est considéré comme le meilleur système international d'identification des bateaux. L'OMI a confié la gestion de ce système à la société IHS Maritime & Trade dont le siège est au Royaume-Uni. Chaque navire se voit attribuer par cette société un numéro unique à sept chiffres précédé des lettres IMO qu'il gardera jusqu'à sa démolition. Il ne change donc jamais, peu importe le propriétaire, le nom ou le pays d'enregistrement du navire. Les enregistrements associés à chaque numéro OMI fournissent ainsi une véritable piste de vérification indépendante pour chaque bateau. Le système s'applique aux navires de pêche depuis 2013, et les critères d'admissibilité ont été modifiés en 2016 de manière à inclure les navires plus petits dont la coque n'est pas en acier.

Pourquoi les navires de pêche doivent-ils obtenir un numéro OMI ?

La pêche illicite, non déclarée et non réglementée s'élève à plus de 26 millions de tonnes métriques de poissons annuellement à l'échelle mondiale, ce qui équivaut à plus de 23,5 milliards de dollars. Les numéros OMI constituent un outil essentiel dans la lutte contre la pêche illégale dans la mesure où ils permettent d'améliorer le suivi, le contrôle, la surveillance et l'application de la réglementation des opérations de pêche. Ils :

- Permettent aux États du pavillon de gérer correctement les navires sous leur autorité.
- Fournissent aux autorités nationales des informations qui leur permettent de surveiller leurs eaux de manière plus efficace.
- Améliorent la clarté et la cohérence des données des Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), ce qui aide les gouvernements à déterminer si les bateaux sont autorisés à pêcher dans leurs eaux.
- Aident les autorités portuaires à s'assurer qu'elles acceptent uniquement des captures légales, une exigence de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- Permettent aux distributeurs et aux acheteurs de produits de la mer d'identifier les bateaux qui capturent et débarquent leur poisson.

Puisque les navires de pêche sont admissibles à l'obtention d'un numéro OMI depuis 2013, de nombreuses ORGP et autres organisations de gestion des pêches ainsi que l'Union européenne, certains États côtiers et États du pavillon exigent que les navires excédant une certaine taille ou un certain tonnage portent un numéro OMI. Ainsi, pour les navires souhaitant pêcher dans ces zones, il est de plus en plus important d'en obtenir un. Du fait que de plus en plus d'organisations et d'États exigent le numéro OMI, les zones dans lesquelles les navires peuvent pêcher légalement sans posséder ce numéro sont de moins en moins nombreuses.

Le fait de posséder un numéro OMI peut favoriser l'exportation, car un nombre croissant de distributeurs exigent que les navires qui leur fournissent du poisson en possèdent un.

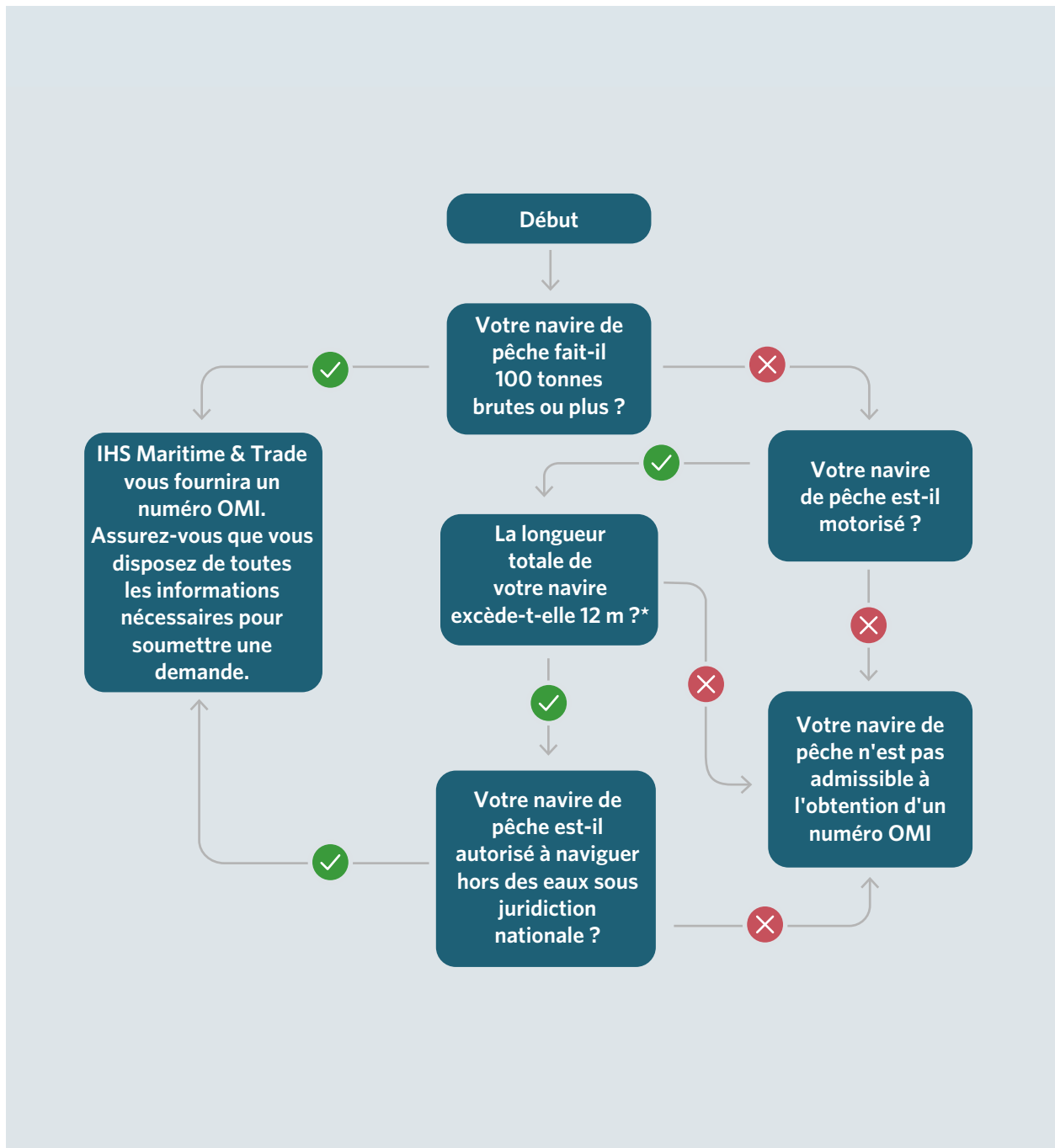
Puisque les navires de pêche sont admissibles à l'obtention d'un numéro OMI depuis 2013, de nombreuses ORGP et autres organisations de gestion des pêches ainsi que l'Union européenne, certains États côtiers et États du pavillon exigent que les navires excédant une certaine taille ou un certain tonnage portent un numéro OMI.

Quels sont les navires admissibles à l'obtention d'un numéro OMI ?

Tout navire de pêche, navire frigorifique ou navire de réapprovisionnement de 12 mètres de long ou plus qui est autorisé à naviguer en dehors des eaux sous juridiction nationale (dans les limites de la zone économique exclusive de 200 milles marins d'une ORGP ou d'un autre pays), y compris les navires dont la coque n'est pas en acier, est admissible à l'obtention d'un numéro OMI. Tous les navires de pêche de plus de 100 tonnes brutes sont également admissibles à l'obtention d'un numéro OMI, notamment ceux qui ne sont pas autorisés à pêcher en dehors des zones sous la juridiction de leur pays. Pour en savoir plus, veuillez consulter le graphique ci-dessous :

Figure 1

Votre navire est-il admissible à l'obtention d'un numéro OMI ?



Remarque :

* Si vous souhaitez connaître toutes les informations nécessaires pour demander un numéro OMI, veuillez consulter le tableau ci-dessous. LT = longueur totale; TB = tonnes brutes

Quelles informations dois-je fournir pour obtenir un numéro OMI ?

Vous devez au minimum fournir les informations suivantes pour chaque navire :

| Informations sur le navire | Où trouver ces informations |
|---|---|
| Nom du bateau | Nom sous lequel le navire naviguera. |
| Nom d'origine | Nom donné au navire à l'origine. Se trouve sur le certificat d'immatriculation ou de pavillon. |
| Nom précédent | Nom que portait précédemment le navire. Se trouve sur le certificat d'immatriculation ou de pavillon. |
| Pavillon actuel | Nationalité du navire. Se trouve sur le certificat d'immatriculation ou de pavillon. |
| Pavillon précédent | Nationalité précédente du navire. Se trouve sur le certificat d'immatriculation ou de pavillon. |
| Port d'attache | Se trouve sur le certificat d'immatriculation. |
| Indicatif d'appel radio | Se trouve sur le certificat d'immatriculation ou de pavillon. |
| Numéro officiel | Se trouve sur le certificat d'immatriculation ou de pavillon. |
| Numéro MMSI (Maritime Mobile Service Identity) | Un numéro d'identité du service mobile maritime (ou Maritime Mobile Service Identity en anglais) est émis uniquement pour les navires équipés d'un appareil d'appel sélectif numérique (ASN) et/ou d'une station terrestre (satellite). Pour obtenir un numéro MMSI, vous devez disposer d'une licence de station de bord valide. |
| Numéro d'immatriculation | Un identifiant composé de lettres, de chiffres ou d'une combinaison des deux émis par les autorités nationales responsables de la délivrance des permis de pêche. Peut être apposé sur la coque ou la superstructure du navire. |
| Tonnage brut | Se trouve sur le certificat de tonnage et/ou le certificat d'immatriculation ou de pavillon du navire. |
| Tonnage net | Se trouve sur le certificat de tonnage et/ou le certificat d'immatriculation ou de pavillon du navire. |
| Longueur totale (m) | Longueur totale de la coque du navire. Se trouve sur le certificat d'immatriculation ou de pavillon. La plupart du temps, la mesure indiquée est la longueur enregistrée ou celle entre les perpendiculaires. |

Suite à la page suivante

| | |
|-------------------------------------|---|
| Creux sur quille (m) | La distance verticale mesurée à partir du haut de la quille jusqu'au haut du pont de franc-bord sur le côté. Se trouve sur le certificat d'immatriculation ou de pavillon. |
| Largeur hors tout (m) | La largeur d'un bateau mesurée à partir de l'extérieur du bordé là où le couple est le plus large. Se trouve sur le certificat d'immatriculation ou de pavillon. |
| Date de construction | Date à laquelle la construction a été achevée, ou date de livraison ou d'entrée en service. Se trouve sur le certificat d'immatriculation ou de pavillon. |
| Date de pose de la quille | Date où la construction du navire a officiellement débuté. Se trouve sur le certificat du constructeur. |
| Constructeur du navire | Nom de la société qui a construit le navire. Se trouve sur le certificat du constructeur ou sur le certificat d'immatriculation ou de pavillon. Peut se trouver sur la plaque du constructeur si celle-ci est apposée sur le navire. |
| Numéro de coque | Numéro de référence unique, souvent séquentiel, du constructeur d'un navire commandé ou en cours de construction. Peut se trouver sur la plaque du constructeur si celle-ci est apposée sur le navire ou sur le certificat du constructeur. |
| Pays de construction | Pays dans lequel le navire a été construit. Se trouve sur le certificat du constructeur ou sur le certificat d'immatriculation ou de pavillon. |
| Nombre de moteurs principaux | Se trouve sur le certificat d'immatriculation ou de pavillon. |
| Modèle de moteur | Désignation officielle du moteur attribuée par le constructeur et qui associe souvent le modèle, le type et le déplacement. Se trouve sur la plaque apposée sur le moteur principal. |
| Type de navire (ex. sennear) | Détails relatifs au bateau de pêche. |
| Composition de la coque | Détails relatifs aux matériaux utilisés pour la fabrication de la coque. |
| Propriétaire enregistré | Nom de la personne ou de la société désignée comme étant le propriétaire du navire dans les documents. |
| Adresse du propriétaire | Adresse complète des propriétaires enregistrés telle qu'elle apparaît dans les documents d'immatriculation. |
| Photo du navire* | Si disponible |

Remarque :

* Les informations doivent apparaître si elles sont disponibles.

Source : IHS Maritime & Trade

© 2017 The Pew Charitable Trusts



L'équipage d'un navire de pêche peint un nouveau nom sur la coque pour tenter de se soustraire aux sanctions relatives à des crimes commis sous un autre nom. Des numéros OMI obligatoires facilitent l'identification des navires. Le navire se voit attribuer par cette société un numéro unique à sept chiffres précédé des lettres IMO qu'il gardera jusqu'à sa démolition. Il ne change donc jamais, peu importe le propriétaire, le nom ou le pays d'enregistrement du navire.

Est-ce payant ?

Non, l'obtention d'un numéro OMI est gratuit.

Comment puis-je obtenir un numéro OMI ?

Si vous possédez un seul navire :

Vous pouvez envoyer votre demande en ligne à l'adresse <http://imonumbers.ihs.com> à l'aide du système d'enregistrement gratuit ou vous pouvez télécharger un formulaire et l'envoyer à la société IHS Maritime & Trade à l'adresse suivante :

IHS Maritime & Trade
Sentinel House
163 Brighton Road

Coulsdon
Surrey
CR5 2YH
Royaume-Uni
E-mail : ship.imo@ihs.com
Téléphone : +44 (0)1344 328300

Si vous êtes un État du pavillon déposant une demande pour plusieurs navires :

En tant qu'État du pavillon, il peut être plus facile de demander des numéros OMI pour plusieurs navires en une seule fois. De cette manière, vous serez en mesure d'avoir un meilleur contrôle sur le processus et de disposer d'informations plus précises. Si c'est la voie que vous souhaitez suivre, merci de contacter le service de numérotation des bateaux (Ship Numbering Department) de la société IHS Maritime & Trade à l'adresse e-mail ship.imo@ihs.com afin d'obtenir un formulaire de demande de plusieurs OMI.

Où dois-je apposer mon numéro OMI ?

Pour les navires hauturiers de 100 tonnes brutes et plus, les numéros doivent être indiqués clairement et de façon permanente à un endroit visible, soit sur la coque, soit sur la superstructure du navire. Le numéro OMI doit également figurer sur le certificat d'immatriculation du navire, lequel comprend des informations d'identification relatives à ce dernier, ainsi que sur tous les certificats émis en vertu des conventions de l'OMI, le cas échéant. The Pew Charitable Trusts, de même que Trygg Mat Tracking, une organisation spécialisée dans l'analyse des données sur la pêche, recommande également d'indiquer le numéro sur d'autres certificats, comme les certificats de classification, le cas échéant. De préférence, il doit être indiqué dans la zone intitulée « Lettres ou numéro distinctifs » en plus de l'indicatif d'appel radio.

Le numéro OMI peut figurer sur la poupe ou la hanche du navire de pêche avec le nom et le port, mais en dehors de la partie de la coque où les filets pourraient masquer ces inscriptions. Autrement, le numéro OMI peut figurer sur la coque ou la superstructure avec l'indicatif d'appel radio ou le numéro d'immatriculation. Le numéro OMI doit également figurer sur les certificats mentionnés ci-dessus, comme cela est exigé pour les grands navires hauturiers. Le service administratif ou la société responsable de la classification de votre pavillon peut vous fournir des conseils sur l'affichage des numéros OMI.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

pewtrusts.org/endillegalfishing

Contact : Kimberly Vosburgh, chargée de communication

E-mail : kvosburgh@pewtrusts.org

Site web du projet : pewtrusts.org/endillegalfishing

The Pew Charitable Trusts s'appuie sur le pouvoir de la connaissance pour tenter de résoudre les problèmes les plus complexes de notre époque. Pew applique une approche analytique rigoureuse pour améliorer les politiques publiques, informer le public et stimuler la vie citoyenne.